



Paris le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011

**MARIE-ANNICK DUCHÊNE**

SENATEUR DES  
YVELINES

---

PREMIERE ADJOINTE  
AU MAIRE  
DE VERSAILLES

---

MEMBRE DE LA COMMISSION  
DE LA CULTURE, DE  
L'EDUCATION ET DE LA  
COMMUNICATION

---

Monsieur le Ministre,

Lors d'une récente rencontre avec le Recteur de la Mosquée de Paris, Monsieur Dalil Boubakeur, ce dernier m'a fait part de son souhait de modifier le nom de l'Institut Al Ghazâli en Institut des Civilisations.

Comme convenu lors de notre entretien en hémicycle, je vous ai préparé la synthèse ci-dessous sur le rôle et le rayonnement de l'Institut Gazhâli et les raisons qui permettent, à mon sens, le changement de dénomination.

Crée en 1993, pour répondre aux souhaits de la Communauté musulmane ainsi qu'à ceux des pouvoirs publics, l'Institut Al Ghazâli est une institution efficiente d'enseignement de la civilisation et des sciences islamiques, et de formation des aumôniers et Imans. Les diplômes délivrés sont, selon le cursus choisi, de niveau bac + 2 à bac + 4.

Dans le but de contacts scientifiques et intellectuels, de nombreuses relations extérieures sont nouées avec d'autres établissements en France (Sorbonne, Institut Catholique, Université de Paris VIII, Institut du Monde Arabe à Paris) et à l'étranger.

Monsieur Laurent WAUQUIER  
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
21, rue Descartes  
75005 PARIS



Les programmes d'enseignement sont riches et variés et ne négligent aucun aspect législatif et doctrinal. Ils sont en accord total avec les normes scientifiques en vigueur dans les universités et les établissements supérieurs français. Ils répondent également aux exigences des sciences islamiques des grandes universités islamiques.

Au-delà de l'enseignement de la religion, de la science, de la langue et de la culture musulmanes, et de la formation des cadres religieux, le programme est enrichi par un ensemble de disciplines ayant trait à la civilisation occidentale telles que :

- l'histoire de France, son substrat intellectuel, ses institutions,
- l'analyse du modèle Français (Liberté-Egalité-Fraternité, loi de 1905 établissant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, société laïque, pluri culturelle et pluri culturelle).
- la connaissance de la langue française (enrichissement des connaissances et amélioration de l'expression),
- la philosophie occidentale afin de mieux en appréhender ses fondements et les liens tissés avec la philosophie arabe,
- l'histoire des religions (Christianisme, Judaïsme, Hindouisme, etc),
- les relations entre l'Europe et le monde islamo-arabe au cours des siècles afin de mettre en exergue l'interaction entre les deux civilisations.

Les cours sont dispensés par des équipes pédagogiques très qualifiées et soigneusement constituées de personnalités d'horizons divers, musulmanes ou non.

On peut noter en outre une volonté de mission sociale d'encadrement des jeunes, de participation à la prévention de la délinquance juvénile et à la lutte contre toute idéologie extrémiste.



C'est afin de mieux refléter cet enseignement humaniste et tolérant, que l'Institut Al Ghazâli souhaite aujourd'hui, modifier son nom en « *Institut des Civilisations* »

Espérant que vous voudrez bien donner une suite favorable à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Marie Annick DUCHENE